



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RECU LE

14 OCT. 2026

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France
Unité départementale de Seine-et-Marne**

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La société « Heurtaut Production » SCEA, dont le siège social est situé 25 rue de la Forge à Saint-Just-en-Brie (77370), a déposé le 30 septembre 2026 (complété le 2 octobre 2026) un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour la création d'une installation classée d'élevage de poulets de chair à claustration, lieu-dit La Brisotte à Jouy-le-Châtel (77970).

Un exemplaire du dossier complet et régulier de la demande précitée sera mis à disposition, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Jouy-le-Châtel, **du 2 novembre 2026 au 30 novembre 2026**.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>

Le public peut consigner ses observations et propositions, pendant toute la durée de la consultation du public :

- sur un registre ouvert à la mairie de Jouy-le-Châtel (77970),
- par courrier, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT, située au 14, Rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple (77547),
- par messagerie électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Île-de-France : ud77.drieat-consultation@developpement-durable.gouv.fr, en mentionnant en objet du courriel de contribution : **Consultation Enregistrement Société « Heurtaut Production » SCEA**.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, *relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2111-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement*, ou d'un arrêté de refus.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2026/DRIEAT/UD77/102 du 12 octobre 2026 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la société « Heurtaut Production » SCEA sont publiés sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public>